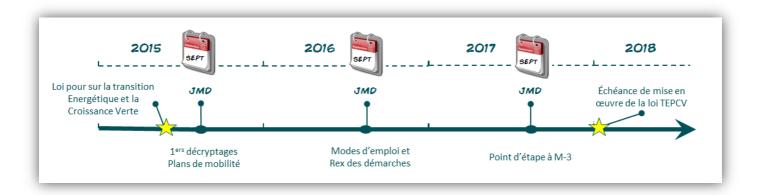
Fédération des Acteurs des Plans de Mobilité « En route pour 2018 ! »



La loi de transition énergétique du 18 Août 2015 a instauré une obligation pour les établissements de plus de 100 salariés de mettre en œuvre un plan de mobilité avant le 1^{er} janvier 2018. Elle aura de grandes incidences sur la prise en compte de la mobilité en lien avec l'activité professionnelle. Nombreuses sont les entreprises qui s'interrogent sur la manière de mettre en place ou de redynamiser un plan de mobilité afin d'être en phase avec la loi, d'autant que pour l'instant, aucun décret n'est envisagé.

Le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie nous a apporté, en septembre 2015 lors des 1eres assises des PDE/PDIE, les premiers éclairages sur la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte et sur ses modalités d'application. Il nous a dernièrement confirmé sa volonté de faire de ce rendez-vous annuel un point d'étape intermédiaire, qui permettra de présenter l'avancée des réflexions et des dispositifs qui accompagneront la mise en place de cette loi.

Suite à ces Assises, vous nous avez témoigné votre soutien et pour certains votre engagement pour la création d'une fédération des acteurs des plans de mobilité. Elle englobera les entreprises concernées, mais aussi tous les établissements qui souhaitent, bien que non contraints par la loi, mettre en place un plan de mobilité (les collectivités territoriales, les administrations, établissements de moins de 100 salariés...).

La fédération a cette première ambition de sélectionner et de vous apporter un maximum de « matière » afin de vous préparer au mieux à cette échéance :

- ✓ Diffuser des informations et des actualités
- ✓ Faciliter la mise en relation entre un établissement et un prestataire, ou encore une institution
- ✓ Mettre en valeur les initiatives de ses membres
- ✓ Donner la parole aux Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM)
- ✓ ...

Mais nous pouvons aller plus loin!

Certains d'entre vous sont préoccupés et redoutent les implications de cette loi sur le fonctionnement de leur structure, quand d'autres au contraire sont déjà convaincus, voire en avance et prêts à apporter leur contribution pour faciliter la transition.

Notre fédération s'envisage comme partenaire des institutions impliquées (GART, FNE, ADEME, CEREMA) par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, dans la feuille de route transport environnement 2015.

Vous serez sollicités afin de :

- > Former des groupes de travail sur une thématique précise
- Tester les outils mis en place par les AOM
- > Expérimenter de nouveaux dispositifs (exemple : IKV, solution de covoiturage...)
- > Présenter vos expériences

Ces travaux seront synthétisés et transmis au MEDDE et l'ADEME afin qu'ils aient les éléments nécessaires pour ajuster et calibrer au mieux le dispositif législatif d'une part. Et qu'il devance les éventuelles difficultés à venir en prévoyant les moyens et ressources nécessaires d'autre part. Chaque année la Journée Mobilité Durable et les Assises seront l'occasion de présenter les conclusions de ces travaux, et de mettre en avant leur niveau de prise en considération par l'État.

Comment mettre en place cette mesure dans mon établissement? Est-elle compatible avec mon activité? Quelles sont les coûts financiers, humains? Sur quels outils puis-je m'appuyer? Quelles ressources internes et/ou externes dois-je mobiliser? Autant de questions posées par les représentants d'établissement privés, publics, ou associatifs, auxquelles, ensemble, nous essayerons de répondre.

Sans plus de formalités, vous recevrez toutes les informations que nous diffuserons. Toutefois pour faire vivre ce projet, nous avons besoin de toutes les forces vives à disposition et volontaires.

Nous invitons les membres à se rapprocher de nous pour partager leurs initiatives, comme :

- une AOM qui développe des outils de recensement de plan de mobilité,
- un prestataire de mobilité qui souhaite expérimenter une solution originale au sein d'un établissement.
- une entreprise exemplaire qui fait part de son expérience,
- plusieurs entreprises qui souhaitent créer un PDIE,
- ...

Toutes ces contributions permettront d'alimenter notre newsletter et les débats lors des 2^{èmes} assises des plans de mobilité.